

	
Délibération n° 4	Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2023
Service URBANISME	Domaine de compétence : 3-5 - Autres actes de gestion du domaine public
<p>Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 06/11/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 17/11/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
<p>Objet : Nouvelle dénomination d'une voie partant de la rue Codron Carlu</p>	
<p>Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la nouvelle dénomination de la ruelle desservant 11 logements et actuellement appelée Résidence des Bâisseurs.</p>

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la démarche menée avec la Poste , visant à définir selon un protocole national, les adressages servant de référence à tous les usagers et prestataires et à détecter les adressages générant des confusions et imprécisions,

CONSIDERANT que ce problème a été détecté sur la ruelle appelée 'Résidence des Bâisseurs » desservant 11 logements , une rue ne devant pas avoir un nom de résidence;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale n°4 «Équiper durablement la Ville d'Étaples-sur-Mer», en date du 26 octobre 2023 ; proposant la dénomination de « Allée des Bâisseurs » ,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Cette dénomination des voies communales ou destinées à être intégrées dans le domaine communal, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE RETENIR** la dénomination de «Allée des Bâisseurs», telle que matérialisée dans le plan annexé ci-après,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches de transmission aux usagers, aux prestataires et concessionnaires sur cette nouvelle dénomination.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.